



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de sa lutte contre le gaspillage alimentaire et pour garantir l'égalité de traitement entre tous les usagers, la Ville rappelle l'obligation d'inscription et de réservation des repas pour la restauration scolaire. Depuis le lundi 28 avril 2025, des frais de gestion seront appliqués pour toute consommation de repas non réservés. La Ville s'engage toutefois à accompagner les familles en difficulté pour s'inscrire et à améliorer encore le système de réservation.

« Accueillir sans réservation fragilise tout le système : sécurité, organisation, équilibre budgétaire, lutte contre le gaspillage. Depuis mars 2024, la Ville agit avec pédagogie, tolérance et accompagnement. Mais nous devons désormais avancer ensemble et avec humanité, pour garantir un service de qualité, juste et durable pour tous les enfants nîmois. » explique Véronique Gardeur-Bancel, Adjointe déléguée à l'Education et à la réussite éducative.

Un accompagnement long et progressif

Depuis mars 2024, la Ville a engagé une phase d'information, suivie de huit mois de bienveillance et de tolérance afin de laisser à chaque famille le temps de s'adapter au nouveau dispositif. Cette période a permis un déploiement progressif et accompagné, dans un souci de pédagogie et d'équité.

Un dispositif d'accompagnement renforcé

Pour faciliter les démarches, la Ville a mis en place plusieurs formes d'accompagnement :

- Aide dans les accueils municipaux
- Soutien via le bureau numérique
- Présence sur site dans les écoles, grâce à l'action des référents ALAé

Une information largement diffusée

L'ensemble des familles a été informé à travers :

- Des publications sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville
- Affichages devant les écoles et distribution de flyers
- Des réunions d'information dédiées aux parents
- Des campagnes de rappel par SMS
- La remise d'un dernier courrier aux familles concernées, lors de la semaine 15

Un outil de réservation amélioré

Le système de réservation en ligne est aujourd'hui de manière fiable utilisé par plus de 5 000 familles. Il permet une gestion optimisée des repas produits chaque jour.

Une situation préoccupante

Pourtant, à la rentrée du 28 avril, environ 1 700 familles ne s'étaient toujours pas conformées aux démarches, malgré tous les accompagnements proposés. Cette situation génère :

- Un risque juridique majeur : en cas d'accident, les enfants non-inscrits ne sont plus légalement accueillis, ce qui engage la responsabilité pénale des directeurs d'ALAÉ, de la collectivité et des élus.
- L'impact environnemental : près de 2 tonnes de denrées alimentaires jetées chaque mois, soit environ 5 000 repas non consommés, entraînant un gaspillage estimé à 10 000 € mensuels.

Une équation économique fragile

La Ville maintient une politique tarifaire solidaire, avec un prix débutant à 1 € le repas, malgré une hausse de 20 % du coût des denrées alimentaires, à condition de pouvoir anticiper la production grâce à la réservation.

En cas de non-inscription des enfants

Comme dans tous les établissements scolaires en France, les repas doivent impérativement être réservés. Dans le cas contraire :

- Les parents ou représentants légaux sont contactés et invités à venir récupérer leur(s) enfant(s)
- Il ne peut pas manger au 1er service, mais un repas de secours lui sera proposé au second service.
- Il ne s'agit jamais de stigmatiser un enfant, les agents ALAÉ feront toujours le maximum pour accompagner et veiller à la sécurité affective des enfants.

Une volonté de s'engager une cuisine de qualité pour tous les enfants nîmois

Depuis 15 ans maintenant une démarche a été menée pour privilégier le bio et le local dans les assiettes des enfants. En collaboration avec la Chambre d'agriculture et le délégataire de la restauration scolaire la Ville a réussi à proposer 45 % de bio local France dans les cantines nîmoises et à privilégier l'apprentissage auprès de nos enfants, sur le goût et la qualité.

Faciliter les démarches des parents

Depuis quelques jours, plus de 500 familles supplémentaires ont pu se mettre en règle. Il reste toutefois encore 1200 familles qui doivent se soumettre à la réglementation votée en conseil municipal.

- La Ville de Nîmes s'engage, via la Direction de l'Éducation, à accompagner les familles les plus en difficulté pour s'inscrire.
- Elle a également souhaité faciliter les démarches en rouvrant exceptionnellement les dates de réservation des 5,6 et 9 mai. Toutes les familles sont invitées à réserver au plus vite pour les semaines à venir.
- Enfin, le Ville travaille d'ores et déjà à améliorer l'ergonomie de l'application et à mettre en place un système d'alertes pour anticiper les périodes sensibles (jours fériés, vacances...).